

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 17/09/2021

COVID-19

Port du masque obligatoire et passe sanitaire
dès 12 ans dans le Nord

La vaccination et le respect des gestes barrières sont essentiels pour lutter efficacement contre l'épidémie de Covid-19 et continuer de voir la situation sanitaire s'améliorer.

La prolongation de l'obligation du port du masque

Afin de maintenir cette dynamique encourageante en pleine reprise de l'activité économique et de rentrée scolaire, **le préfet du Nord a prolongé l'arrêté relatif au port du masque jusqu'au 18 octobre 2021 inclus**. Ainsi, le port du masque reste obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus :

- aux abords, dans un rayon de 50 mètres :
 - des marchés, braderies, brocantes, vides-greniers et autres ventes au déballage, ainsi qu'à l'intérieur de ceux-ci, qu'ils se tiennent dans des espaces couverts ou en plein-air ;
 - des entrées des centres commerciaux les samedis et dimanches ;
 - des entrées des établissements scolaires et universitaires ;
 - des entrées des lieux de culte aux jours et heures de la tenue des offices et cérémonies ;
 - des stations et lieux d'arrêt des transports collectifs de voyageurs.
- dans les files d'attente de toute nature ;
- à l'occasion de tout regroupement de plus de 10 personnes (dont les manifestations revendicatives) ;
- dans les zones piétonnes, permanentes ou temporaires, les samedis et jours d'événements particuliers ;
- dans les espaces réservés aux spectateurs des enceintes sportives de plein air ;
- dans les fêtes foraines.

Les plages, parcs et jardins ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex

Le passe sanitaire pour les 12-17 ans obligatoire à partir du 30 septembre 2021

Avec 3 523 470 doses de vaccin injectées dans le département, 83 % des personnes de plus de 12 ans du département disposent d'un schéma vaccinal complet (source Santé publique France au 14 septembre 2021).

Toutefois, la couverture vaccinale pour la tranche d'âge des 12-17 ans est la moins étendue avec 61,4 % de personnes pleinement vaccinées.

Dans ce contexte, et afin de conserver la tendance favorable que nous connaissons actuellement, l'ensemble des adolescent(e)s sont appelé(e)s à se faire vacciner dès 12 ans en [centre de vaccination](#) ou auprès de professionnels de santé libéraux (médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes et sages-femmes). Des campagnes de vaccination des collégiens et lycéens sont également organisées durant le temps scolaire depuis la rentrée, avec autorisation parentale.

Les élèves, vaccinés ou non, sont accueillis dans les écoles, les collèges et les lycées. L'objectif est que le plus grand nombre d'élèves soit accueilli dans les écoles, les collèges et les lycées sur l'ensemble du temps scolaire, pour un enseignement en présentiel.

Dans les collèges et les lycées, un protocole de contact-tracing renforcé est mis en œuvre pour identifier les élèves ayant eu des contacts à risque avec un cas positif :

- les élèves contacts à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance ;
- les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète (attestation des parents) poursuivront les cours en présentiel.

À compter du 30 septembre 2021, le passe sanitaire sera obligatoire pour les mineurs âgés de 12 à 17 ans. Dans le cas des sorties scolaires, à partir de cette date, le passe sanitaire sera exigé dans un certain nombre de lieux en cas de brassage avec d'autres usagers (cinémas, musées, théâtres...).

La responsabilité et la vigilance de chacun d'entre nous restent indispensables.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr

[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)

[prefet59](https://twitter.com/prefet59)

[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003
59 039 LILLE Cedex